

# L'INFOLETTRE DU STTRC

2 JUILLET 2021

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## DÉLÉGATION COMPLÈTE

Le STTRC a droit à six délégués au CCAS, et nous aurons une délégation complète pour la rencontre prévue le 9 septembre. Outre le président, Pierre Tousignant, nous étions déjà représentés par Marie-Andrée Charron et Josianne Létourneau. Le dernier conseil syndical a entériné les nominations d'Hugo Côté, de Sophie Pelletier et de Guylaine Guénette. La Guilde a sept représentants, l'Association des retraités, deux, l'AR et l'APS, un chacun.

## Un simulacre d'enquête

Au cours des deux dernières années, le traitement des plaintes de harcèlement déposées par des employés syndiqués du STTRC à l'encontre de gestionnaires a été plus que douteux. Dans cette même période, nous avons recensé trois types de conclusions à la suite de telles plaintes.

Dans un premier cas de figure, cinq collègues ont été congédiés peu après avoir reçu les conclusions de leur plainte respective. Dans un deuxième scénario, trois employés ont été écartés de diverses façons à la suite de telles plaintes. Dans tous ces cas, en plus d'au moins deux autres, la plainte a été rejetée. C'est donc dire que, dans un minimum de dix cas, aucune conclusion de harcèlement n'a été retenue.

De plus, des représailles ont été exercées à l'encontre des employés qui ont dénoncé le harcèlement subi dans la majorité de ces cas. Nous n'avons recensé aucun cas où une plainte contre un gestionnaire a été accueillie.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, Radio-Canada ne se conforme toujours pas à une législation entrée en vigueur le 1er janvier 2021 et qui prévoit que les personnes enquêtrices doivent faire consensus entre toutes les parties. L'employeur continue d'utiliser sa liste avec laquelle le STTRC ainsi que d'autres associations syndicales sont vivement en désaccord. L'expérience a non seulement démontré que le choix des enquêteurs pose un problème, mais a également mis en lumière la mainmise des Ressources Humaines sur le processus d'enquête une fois commencé. Nous exigeons que l'employeur se conforme à la législation et agisse dans une optique de correction des milieux de travail, plutôt que de protection des gestionnaires en cause.

## Dialogue : Radio-Canada maintient le service à ses frais

Tous les syndicats ayant refusé d'assumer les coûts du service de l'entreprise Dialogue au terme d'une année d'essai, Radio-Canada a décidé de maintenir le service de référence et d'assistance médicale en ligne à ses frais. C'est pour l'essentiel l'Association des retraités de Radio-Canada qui avait assumé les coûts du projet pilote. Comme les retraités n'ont à peu près pas utilisé Dialogue, l'Association a décidé de se retirer. Le STTRC, la Guilde, l'AR et l'APS ont tous refusé d'assumer les coûts de ce service estimés à plus de 750 000 \$ par année. Un des motifs invoqués est que les provinces, avec la pandémie, se tournent de plus en plus vers la télémédecine, rendant discutable une couverture similaire par une entreprise privée.

## À voir en page 2

- La dérive disciplinaire
- Pause estivale

- Nouveau logo
- Que dit la convention ?

# LA DÉRIVE DISCIPLINAIRE

Le STTRC constate une tendance lourde et inquiétante dans la manière avec laquelle Radio-Canada gère les reproches d'ordre disciplinaire. Des incidents qui auraient été réglés autrefois par une discussion franche entre le gestionnaire et l'employé font maintenant l'objet systématiquement de convocations disciplinaires. Ce qui est encore plus préoccupant est la sévérité grandissante des mesures disciplinaires. Les congédiements sont souvent disproportionnés par rapport aux comportements reprochés, et la lourdeur des suspensions est en hausse fulgurante. En effet, des suspensions variant entre un et six mois sont imposées dans des cas où les faits et l'ensemble des circonstances ne justifient aucunement ce coup de massue entre les deux yeux.

L'année 2019 a été marquée par une valse importante de congédiements d'employés qui en étaient à leur premier reproche disciplinaire, la plupart du temps nous laissant croire à de l'âgisme. Il y a eu aussi plusieurs fins d'emploi en 2020, mais ce qui marque cette année est la hausse exponentielle de la durée des suspensions, qui s'est élevée à tout près de deux mois en moyenne! Pire encore, les suspensions de 2021 sont encore plus élevées, soit une moyenne d'environ deux mois et demi par suspension.

Le dénominateur commun de la plupart de ces mesures sévères – suspensions ou fins d'emploi – est qu'ils visent des employés ayant une longue feuille de route à Radio-Canada, aucun antécédent disciplinaire et que les faits reprochés sont d'une faible gravité. Des collègues extrêmement appréciés à l'interne ont fait les frais de cette approche pour le moins douteuse.

Nous avons bien l'impression que Radio-Canada a décidé de gérer les fautes reprochées aux syndiqués du STTRC dans une approche punitive, et non corrective, ce qui est un constat désolant. Soyez assurés que le STTRC dépose des griefs dans chacun de ces cas et traite ces griefs de manière prioritaire.

## NOUVEAU LOGO

Vous vous êtes prononcés en faveur de ce logo ! Parmi les membres qui ont répondu, 84,2% l'ont choisi dans leur «TOP 3», et 59,9% ont apprécié cette nouvelle façon de nous représenter comme syndicat, assez pour en faire leur premier choix.. Infolettres, site Internet et autres outils du syndicat vont donc se faire une peau neuve d'ici quelques semaines. Et pour ceux qui souhaiteraient avoir le logo sous la peau pour démontrer leur engagement syndical inébranlable, le STTRC peut toujours s'organiser pour trouver un tatoueur ou une tatoueuse qui brandit fièrement le dermographie ;)

## Que dit la convention?

**Est-ce que ma patronne peut exécuter mes tâches lorsque je suis absent?**

La réponse est non. Le personnel de confiance et les cadres ne peuvent être affectés aux tâches d'employés syndiqués, sauf pour certaines situations précises, prévues à l'article 14, soit à des fins de supervision, de formation, d'évaluation d'équipement ou encore en cas d'urgence.

Le syndicat veille à ce que ce principe soit respecté, afin de préserver les emplois.

## PAUSE ESTIVALE

L'infolettre fera relâche d'ici la mi-août. Bien entendu, le STTRC, lui, ne fait jamais relâche. Nos officiers demeurent disponibles pour répondre à vos questions et vous pouvez toujours nous contacter en cas de besoin.

